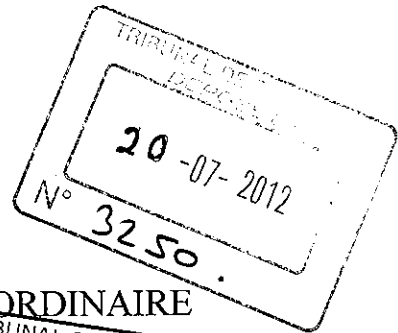


S.A.R.L A.W.O.
Sarl au Capital de 2 000 Euros

82, rue du vieux colombier
51100 - REIMS
- 0 - 0 - 0 -



**PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
du 25 JUIN 2012**



L'An deux mille douze, le vingt cinq juin
A 15 heures

Les associés de la société « **A.W.O.** », société à responsabilité limitée au capital de 2 000 Euros, dont le siège social est situé à Reims (51100) N° siret 521 253 955 00012 se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au Siège social de la Société, à la suite de la convocation de la Gérance.

L'assemblée est présidée par Madame Agathe GENAUX, gérante.

Le Président constate que sont présents ou régulièrement représentés :

- Madame Agathe GENAUX, propriétaire de175 parts sociales
- Monsieur Grégoire GENAUX, propriétaire de 175 parts sociales
- Monsieur Marc GENAUX, propriétaire de 150 parts sociales

Soit un total de parts représentés 500 parts sociales

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

ORDRE DU JOUR

- Augmentation de capital par incorporation de réserves.
- Pouvoirs pour modification des statuts et pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés.
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président précise que tous les documents prescrits ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est donnée du texte des résolutions à adopter.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la SARL par incorporation de réserves de 38.000 €.

La valeur unitaire des 500 parts sera de 80 € au lieu de 4 €.

Le capital social de la Société est désormais de 40 000 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé, après lecture, par tous les associés présents ou par leurs mandataires.

Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT S.I.E DE REIMS- NORD

Le 09/07/2012 Bordereau n°2012/1 077 Case n°29

Ext 3277

Enregistrement : 375 € Pénalités :

Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

L'Agent administratif des finances publiques

